



Résumé exécutif

**Rapport d'évaluation du Projet d'appui au
Renforcement de la justice pour lutter
contre l'impunité (PARJI)**

BFA 20003_ALI-J

Burkina Faso

ADE

Rapport final

Septembre 2024

Présentation de l'évaluation

L'évaluation finale du Projet d'Appui au Renforcement de la Justice pour lutter contre l'Impunité au Burkina Faso (PARJI) a été basée sur des questions évaluatives couvrant les six critères CAD de l'OCDE, avec un focus sur l'efficacité et la pertinence. L'évaluation s'est déroulée dans un contexte national marqué par les défis sécuritaires que traverse le pays, qui est confronté depuis près d'une décennie à des attaques terroristes sur la quasi-totalité de son territoire. Malgré cette situation, la mission s'est déroulée dans l'ensemble dans de bonnes conditions. L'évaluation vise à fournir des informations utiles à l'Union européenne, à l'agence Enabel, l'équipe projet, les autorités du Burkina Faso, en l'occurrence les acteurs du système judiciaire ainsi qu'à toute institution désireuse d'apporter un soutien technique et financier au secteur de la justice burkinabè.

L'évaluation s'est déroulée suivant les quatre phases ci-après.

Phase de démarrage

Cette phase a permis d'élaborer le rapport de démarrage qui détaille la méthodologie, les outils de collecte de données ainsi que le calendrier. La réunion de kick-off et les réunions de préparations ont permis à l'équipe d'évaluation de finaliser la préparation de la phase de terrain en consultation avec les partenaires locaux.

Phase de collecte de données

La phase de collecte des données s'est reposée principalement sur une revue documentaire et des entretiens individuels face à face, complétés par des entretiens en ligne et des focus groups. La revue documentaire a été effectuée grâce au matériel mis à la disposition des consultants à travers la plateforme de partage et d'archivage de documents d'Enabel. L'équipe a également consulté diverses publications contenant des recherches sur la situation de la justice burkinabè ou de pays apparentés ou comparables fournissant de données utiles à l'évaluation.

Les entretiens avec les parties prenantes clés se sont déroulés dans la zone d'intervention d'Enabel représentée par le ressort de la cour d'appel de Ouagadougou, couvrant 7 régions administratives et 14 Tribunaux de Grande Instance (TGI). La situation sécuritaire et l'accessibilité ont été vérifiées pendant la phase de démarrage avec les dernières informations disponibles. Sur cette base, des séances d'entretiens face à face ont pu être menées auprès de huit TGI. Des entretiens ont également été réalisés auprès d'institutions spécialisées comme l'Agence Nationale de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis ou Confisqués (ANAGRASC), le Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ), les pôles judiciaires spécialisés dans la lutte contre le terrorisme, la cybercriminalité, les interprètes judiciaires, l'École nationale d'administration et de magistrature (ENAM), l'Observatoire national du foncier (ONF), les commissions de conciliation foncière villageoise, ainsi que avec des experts et des Organisation de la société civile (OSC).

L'échantillonnage a visé à obtenir le plus haut degré de représentativité tout en prenant en compte les conditions de la mission sur le terrain, qui était de durée limitée, et les difficultés de déplacement. La priorité a été donnée à des rencontres approfondies avec des représentants des institutions centrales du secteur de la justice, avec un nombre significatif de juges et de procureurs des juridictions de la capitale, de Kaya, de Koudougou, de Manga, de Po, de Yako et de Ziniaré, ainsi qu'avec des personnes et des organisations susceptibles de fournir des informations pertinentes du point de vue des justiciables. Au cours de tous les entretiens, les parties ont été assurées de la confidentialité des informations fournies et des évaluations effectuées. À la fin de la phase de collecte de données, une première synthèse des principaux résultats a été présentée à travers deux séances de restitution « à chaud » en ligne.

Phase d'analyse et de rédaction

Cette étape a permis d'analyser et de synthétiser les résultats recueillis pour répondre aux questions d'évaluation. La réponse aux questions est basée sur la triangulation des méthodes et sources d'information collectées. La version provisoire du rapport partagée avec Enabel a été finalisée sur base des commentaires du groupe de référence. Les commentaires et observations écrites et orales lors de la réunion de restitution ont été prises en considération pour la rédaction du rapport final.

Phase de restitution

La dernière phase comprend la présentation des résultats, conclusions et recommandations. Une réunion a été organisée par visioconférence, rassemblant les principales parties prenantes désignées du projet. Une présentation PowerPoint a été fournie à Enabel avant la réunion pour partager les différents résultats, conclusions et recommandations. Les commentaires ont été discutés et inclus le cas échéant à la version finale du rapport.

Constats et conclusions

Cohérence	A	<p>Le PARJI a démontré une capacité satisfaisante d'assurer la complémentarité, l'harmonisation et la coordination avec les autres acteurs internationaux actifs au Burkina Faso dans le secteur de la justice.</p> <p>Enabel a régulièrement coordonné ses actions avec Coginta, le programme des Nations-Unies de développement (PNUD) et IDLO (International Development Law Organisation) en vue de partager des expériences et d'harmoniser les pratiques sur certains points spécifiques où il y avait une coïncidence entre les groupes de bénéficiaires. Cependant, cela n'a pas été suivi par une démarche apte à régler le problème. De plus, Enabel a instauré une bonne collaboration avec IDLO, qui a permis d'éviter les doublons mais aussi de procéder à une répartition des zones d'intervention pour concentrer des acteurs et pour développer une synergie avec les activités du volet « accès à la justice ». Des réunions de coordination ont permis aux acteurs soutenant des réformes législatives de se compléter et d'enrichir les propositions. Enabel, IDLO, l'American-Bar Association – Rule of Law Initiative (ABA-ROLI) ont mis en place avec succès des efforts de coordination spécifiques dans le cadre de l'assistance judiciaire. Un effort de coordination avec des organisations belges a été lancé dans le but d'établir une liaison avec des centres d'expertise internationaux dans le domaine de la médecine légale et bien d'autres aspects. La coordination avec l'UE peut être considérée comme satisfaisante.</p>
Pertinence	A	<p>La pertinence du projet est très élevée tant dans sa conception générale que dans la définition des objectifs spécifiques. Ce degré de pertinence très élevée est principalement lié au choix d'un secteur et de priorités d'action où les besoins du pays sont relativement clairs et où la probabilité de blocages liés à des priorités politiques de court terme est plus faible. Parmi les choix qui ont contribué à réaliser une performance très satisfaisante du point de vue de la pertinence, il y a l'identification d'objectifs qui ne nécessitent pas forcément l'intervention du législateur et pour lesquels il est relativement facile de trouver des exemples de bonnes pratiques et des modèles de référence dans d'autres pays étant donné qu'il s'agit de problèmes courants dans la plupart des systèmes judiciaires. En ce qui concerne la justice de proximité, un domaine très lié aux spécificités locales, la pertinence est au contraire assurée par l'importance croissante de certaines catégories de</p>

litiges et ainsi que par le fait que les institutions choisies représentent des points de jonction entre la justice étatique et les systèmes traditionnels. De plus, les décisions tranchées sur base de règles coutumières le sont toujours dans le cadre des garanties essentielles d'un État de droit. La validité des choix de fond est démontrée par le fait que **les changements intervenus au niveau du MJDHRI n'ont pas impacté la mise en œuvre des activités** et la bonne collaboration avec les différents partenaires de mise en œuvre s'est poursuivie. Les activités du projet **restent donc pertinentes par rapport aux principaux enjeux, préoccupations et besoins des partenaires et contribuent à y répondre.**

L'ensemble des objectifs s'inscrit pleinement dans les politiques sectorielles. La conception de l'intervention semble rester tout à fait pertinente, même à la lumière des lignes de réforme actuellement connues dans le domaine de la procédure pénale. Le PARJI a constitué et demeure une structure d'action stratégique pour la mise à jour des connaissances des acteurs sur l'évolution législative avec une retombée immédiate pour une bonne administration de la justice. **Le renforcement de la chaîne pénale, un passage clé dans la conception du projet, était un besoin majeur pour les acteurs du système judiciaire burkinabè,** comme représenté de façon uniforme à plusieurs occasions par les partenaires/institutions, les organisations de la société civile et les justiciables. La pertinence d'une action ciblée sur le renforcement de la justice étatique est renforcée par le développement de différentes formes de justice privée dans plusieurs localités du pays, qui a été accompagnée par un mécontentement généralisé à l'égard des institutions judiciaires.

La conception du projet est très alignée sur les besoins et les priorités du pays en vertu de la place donnée au renforcement des capacités des acteurs de la justice, des magistrats et des greffiers en premier lieu. Cela constituait un défi structurel majeur compte tenu des ressources financières limitées du département. Des aspects spécifiques ont aussi contribué de façon significative à estimer comme très élevé le niveau général de pertinence : **les activités qui ont permis la création d'une filière d'interprètes judiciaires dans la nomenclature des emplois de la fonction publique burkinabè,** avec le démarrage effectif de la formation initiale des deux premières promotions ; et l'inclusion d'actions de sensibilisation initiées au profit des populations à travers le FAJ dans la structure du projet. La correspondance du projet à des nécessités primaires en termes de garantie de lutte efficace aux formes de criminalité posant plus de risques pour l'Etat de droit peut être aisément affirmée par rapport aux activités visant à l'amélioration du travail du pôle ECOFI/BCLCC, qui ont renforcés les compétences du personnel ainsi que les moyens matériels et informatiques des structures.

L'accent mis dans la conception du projet sur les conflits fonciers et les difficultés de gestion de ceux-ci est un autre élément important contribuant à un niveau très élevé de pertinence. L'activation des Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV) était un passage essentiel pour arriver à freiner l'engorgement des tribunaux dans certaines juridictions, nonobstant l'absence d'un encrage institutionnel formel en raison de l'absence d'un texte consacrant l'existence des CCFV au sein des collectivités territoriales. La loi n° 034-2009/AN portant sur le régime foncier rural dans son article 96 se concentre sur des « instances locales habituellement chargées de la gestion des conflits fonciers » et établit qu'« en considération des circonstances locales, les chartes foncières locales peuvent prévoir la mise en place d'instances locales ad hoc chargées de la gestion des conflits fonciers

		<p>ruraux”. En l'absence d'une initiative politique forte visant à établir des CCFV dans l'ensemble du pays, l'efficacité de toute action de justice de proximité reste inévitablement limitée.</p>
Efficacité	B	<p>Le projet a produit des résultats importants au cours de sa mise en œuvre, même si ceux-ci demeurent variables selon les objectifs spécifiques. Les « outcomes » impliquant un engagement technique fort de l'Etat n'ont été que partiellement réalisés. Cela concerne principalement les résultats relatifs à l'appui aux audiences (OS 1). Malgré les changements intervenus au MJDHRI (deux ministres en moins d'un an) et dans l'équipe, le projet a su maintenir sa bonne collaboration avec les différents partenaires. Concernant l'appui aux audiences, les résultats sont satisfaisants en termes de désengorgement des chambres correctionnelles. En dehors du TGI de Pô, toutes les juridictions fonctionnelles relevant du ressort de la cour d'appel de Ouagadougou ont bénéficié du soutien du PARJI. Même si le désengorgement a pu se faire à travers l'intervention, il a été difficile d'établir la proportion des dossiers préexistants traités en raison de l'indisponibilité des données statistiques. Le projet a soutenu une réflexion pour la mise en place de solutions pérennes de désengorgement des juridictions pénales. Les activités du projet de soutien au travail législatif ont permis d'inscrire le mécanisme de la médiation dans l'avant-projet de réforme du Code de Procédure Pénale. Le projet a permis d'augmenter la participation et la présence des témoins et des victimes aux audiences extraordinaires. L'un des apports centraux du projet a été le renforcement des capacités des acteurs (magistrats, greffiers, OPJ) sur diverses thématiques répondant à leurs besoins théoriques et pratiques. Il s'agit de formations initiales mais aussi de formations continues. Les appuis aux cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale des différents ressorts des TGI sont particulièrement appréciés par les acteurs et contribuent à améliorer la communication et la coordination entre les acteurs de la chaîne pénale dans le ressort des juridictions. La tenue de ces cadres de concertation, au-delà des occasions de partage d'expériences, a permis d'améliorer la communication, le dialogue et la coordination entre les acteurs. Le PARJI a accompagné le Fonds d'Assistance Judiciaire (FAJ) dans l'équipement des Commissions d'Assistance Judiciaire (CAJ) logées dans les TGI. Le projet a en outre permis de former les acteurs de proximité tels que les membres des Comités Villageois de Développement et de mener des actions de sensibilisation au profit des leaders communautaires et du grand public. Grâce à l'intervention, le Burkina Faso a formalisé le corps des interprètes judiciaires dont les deux premières promotions sont en formation à l'ENAM. Le projet a permis de mettre en place les instruments réglementaires en la matière, de procéder au recrutement des étudiants, de rendre disponible les curricula, ainsi que les salles de cours et le matériel didactique. Les langues nationales concernées pour le moment sont le Mooré, Gourmanchté, Fulfuldé, Dioula. Le projet a initié et favorisé la création de cadres de concertation pour l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Ces cadres regroupent un nombre élargi d'acteurs, y compris les experts susceptibles d'intervenir dans la bonne administration de la justice pénale. Les cadres de concertation ont bénéficié du soutien technique pour leur animation. Toutefois, le format des cadres de concertation élargi reste coûteux et la soutenabilité de cette action à la fin du projet est à risque en raison du manque de ligne budgétaire pour financer</p>

		<p>l'activité. Vu les bienfaits des cadres de concertation des acteurs de la chaîne pénale, le ministère en charge de la justice a décidé de formaliser ledit cadre dans un format restreint à travers l'adoption d'un arrêté à cet effet. L'un des succès notables du projet est d'avoir permis l'opérationnalisation de l'ANAGRASC et pourvu à son fonctionnement effectif. Comme l'ont relevé plusieurs interlocuteurs, sans l'intervention du PARJI, l'ANAGRASC n'aurait pas été une réalité. Le projet a joué un rôle déterminant et utile dans l'équipement des juridictions en matériels de bureau et informatiques. Le projet a permis de mettre en lumière le travail des médecins légistes en tant que contributeurs à un meilleur traitement des dossiers. Le projet a permis, entre autres, d'équiper les centres médico-légaux à Ouagadougou et à Ouahigouya, d'intégrer les médecins légistes dans les cadres de concertation en tant qu'experts de la chaîne pénale, et de débiter la formation de trois nouveaux médecins.</p>
Efficiences	B	<p>Suite au dialogue entre l'UE et Enabel sur l'aménagement des indicateurs de performance, le projet entend atteindre les résultats définis dans le cadre logique révisé. Au moment de la réalisation de la mission de terrain, les activités restantes se poursuivaient normalement et elles devraient permettre au projet de réaliser les actions convenues dans les temps impartis et dans la limite des ressources disponibles, dans l'ensemble de manière satisfaisante.</p> <p>Les mécanismes d'intervention et les intrants/ressources fournis par l'UE étaient adéquats pour permettre l'atteinte des résultats majeurs escomptés. L'équipe projet a géré de manière efficiente et flexible les fonds alloués tout en tenant compte des difficultés et des nouveaux besoins exprimés par les acteurs. L'accord tardif sur la réorientation des fonds initialement alloués pour la tenue des sessions des chambres criminelles de la Cour d'Appel a, toutefois, impacté l'ajustement des activités. Cela a entraîné la non-prise en compte ou la réalisation de certaines activités au cours de la durée contractuelle du projet mai 2021-avril 2024. La prolongation sans coût du projet jusqu'en octobre 2024 permet au PARJI de combler ce gap et d'apporter des réponses aux besoins pertinents exprimés par les acteurs sur le terrain en vue de renforcer voire de pérenniser les acquis. L'exclusion de la prise en compte de la réalisation d'infrastructures dans le paquet des activités éligibles a limité l'atteintes des objectifs dans certaines juridictions. Malgré l'évolution du contexte (révisions constitutionnelles en 2022) et la suspension momentanée des activités pour les organisations de la société civile en octobre 2022, le projet a su maintenir la cadence et a pu réaliser les activités planifiées.</p>
Durabilité	B	<p>Compte tenu de la nature des activités et du contexte dans lequel les institutions judiciaires opèrent, le projet présente des caractéristiques qui contribuent de manière raisonnablement satisfaisante à la durabilité des améliorations apportées en termes d'accessibilité et de qualité de la justice, notamment en matière de lutte contre la criminalité.</p> <p>Grâce au plaidoyer mené par le projet et IDLO, le Ministère de la Justice a formalisé un arrêté visant à permettre chaque TGI de se doter d'un cadre de concertation des acteurs de la chaîne pénale. Le projet envisage d'accompagner certaines juridictions dans l'opérationnalisation des cadres restreints qui seront mis en place conformément à l'arrêté.</p> <p>En matière de soutien aux pôles judiciaires spécialisés ECOFI et aux structures intervenant dans la lutte contre la criminalité économique et financière, le projet a accompagné l'opérationnalisation de l'ANAGRASC. A ce jour, les</p>

		membres ont été nommés et l'institution a été dotée d'un local lui servant de bureau. L'interprétariat judiciaire est formalisé et les personnes recrutées seront intégrées à la fonction publique comme un corps de métier à part entière. Pour garantir un travail efficace, un lexique des termes juridiques en langues nationales a été mis en place pour les acteurs.
Impact	B	Sur le plan des droits humains, l'intervention a permis d'améliorer le respect des droits des personnes gardées à vue, le respect des délais, de lutter contre les cas de torture grâce aux visites initiées par les procureurs dans les commissariats et gendarmerie. Le PARJI a également permis de garantir le procès équitable pour les justiciables à travers l'interprétariat judiciaire. En outre, le projet a permis de lutter contre les mauvais traitements et autres sévices dont étaient victimes les populations en raison de la montée de la justice privée dans certaines localités. Il a ainsi induit une amélioration de la perception des justiciables qui ont retrouvé confiance en la justice. Sur le plan de l'égalité des sexes, il convient de souligner que l'intervention a permis, grâce à l'implication des médecins légistes, de réprimer de manière plus efficace les cas de violences basées sur le genre (VBG). L'intervention a permis d'améliorer l'accessibilité à la justice malgré le contexte sécuritaire et cela grâce à l'activation de la justice de proximité, des sensibilisations des populations sur leurs droits ainsi que l'assistance juridique et judiciaire apportée aux témoins et aux victimes.

Conclusions

Pertinence

1. Le soutien à la chaîne pénale demeure une priorité même dans l'absence de révision du cadre législatif
2. Une approche basée sur le renforcement mutuel entre justice ordinaire et justice de proximité /traditionnelle utilisé par le PARJI sera aussi le modèle appliqué au Burkina Faso dans l'avenir
3. L'interaction entre justice rétributive et réparatrice sur lequel le projet est basé est cohérente avec la direction générale du travail législatif en cours au Burkina Faso, où on peut s'attendre à une application très vaste de la médiation pénale, selon des lignes directrices encore à identifier
4. L'attention portée au renforcement de la médecine légale correspond à des besoins très précis et urgents du système judiciaire
5. La nécessité de renforcer le rôle de l'interprète dans l'organisation judiciaire, qui est déjà basée sur des priorités impératives liées à l'accès à la justice, est susceptible de prendre de l'ampleur avec le nouveau statut des langues nationales récemment introduit dans la constitution, en conséquence de l'affaiblissement du statut du français et de la nécessité de permettre aux justiciables d'utiliser les nouvelles langues officielles du pays.

Efficacité

6. Le PARJI a été capable d'enraciner dans la culture des acteurs de la justice une attention pour les bonnes pratiques de management des juridictions, de gestion judiciaire et une sensibilité pour l'organisation et la planification du travail. Ces expériences pourraient fournir des outils de gestion importants aux chefs de juridiction
7. Le travail du PARJI a développé une base de connaissances utile à la révision en cours du Code de procédure pénale de 2019 ainsi qu'à l'amélioration générale du cadre légal en matière pénale
8. Le PARJI a contribué à l'opérationnalisation réelle de la justice de proximité en matière de gestion des conflits fonciers, même si cette opérationnalisation demeure encore assez théorique dans plusieurs zones

9. Le PARJI a contribué à établir une communication efficace entre acteurs judiciaires, à enraciner la conscience de la médecine légale comme outil d'investigation et à préparer le renforcement des capacités en matière d'interprétation judiciaire
10. Le PARJI a aussi contribué de manière significative à préparer une répression plus efficace de certaines catégories spécifiques d'actions criminelles (ex. : infractions économiques et financières, crime organisé, violence de genre)
11. Les activités de renforcement des capacités pourraient être affectées à l'avenir par la nouvelle structure des relations entre le pouvoir judiciaire et l'exécutif
12. Limiter les interventions dans le secteur de la justice à une seule région du pays pourrait ne pas être viable à long terme, en raison du risque de réactions de la part du personnel des institutions judiciaires des autres régions, qui pourraient se considérer comme injustement désavantagées.

Impact-Genre-Droits

13. Le projet implique une amélioration globale du niveau d'accès à la justice, avec des effets positifs sur la protection de différentes catégories de droits de l'homme, tout d'abord ceux de nature procédurale (droit à un procès équitable y compris assistance d'un avocat, interprète, jugement dans un délai raisonnable..), mais aussi le droit à la liberté et la sécurité (interdiction des arrestations arbitraires); et plus en général l'égalité de traitement et la non-discrimination
14. Le projet comporte différentes activités qui profitent immédiatement aux femmes vulnérables et pourrait développer davantage sa perspective de genre
15. Pas d'effets non intentionnels observés.

Facteurs de succès

16. Approche pragmatique et flexible de l'équipe et du projet.
17. Grande adaptabilité du projet et réponse concrète aux besoins réels des acteurs.
18. Focus du projet sur des aspects techniques de la justice relativement moins sensibles aux changements de contexte politique.

Défis

19. Possible transformation du cadre législatif dans le cadre de la procédure. Par exemple l'introduction de possibilités d'application extrêmement larges de la médiation pénale, pourrait entraîner de nouvelles priorités.
20. Difficultés de démarrage de la justice de proximité liées au retard de l'opérationnalisation des commissions compétentes au niveau local dans de nombreuses parties du pays,
21. Tensions entre magistrature et acteurs politiques (comme dans le cas des répercussions de la récente réforme du Conseil supérieur de la magistrature), qui pourraient affecter l'engagement des professionnels de la justice dans la mise en œuvre des réformes.

Recommandations

Recommandation	Conclusion(s) liée(s)	Acteur(s) ciblé(s)	Niveau	Priorité	Type
Dans la formulation de tout projet futur, privilégier les domaines d'intervention (tels que droit foncier, droit de famille, droit pénal mineur) où il existe une interaction entre les institutions judiciaires de l'État et les instruments traditionnels ou coutumiers de résolution des litiges, afin de maximiser ou de renforcer l'efficacité au niveau de la résolution des litiges.	2, 8, 20	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Long terme	Stratégique

Dans la formulation de tout projet futur, réfléchir sur la manière de mieux inclure des modes d'intervention dans le système judiciaire qui tiennent compte de la possibilité d'une évolution vers un recours massif à la médiation pénale ou à d'autres formes de justice restauratrice afin de maximiser le dégorgement du système judiciaire via des formes alternatives de justice.	3	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Long terme	Stratégique
Dans la formulation de tout projet futur, identifier les possibilités de partenariats internationaux ou d'autres formes de soutien technique pour renforcer la médecine légale	4,9	Enabel HQ /EU DEL	4 et 3	Moyen terme	Stratégique
Dans la formulation de tout projet futur, les actions de renforcement des capacités devraient inclure des outils utiles pour motiver les chefs de juridiction à garantir leur engagement effectif en faveur de l'amélioration des performances des services judiciaires sous leur direction	6, 21	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Moyen terme	Stratégique
Les futures formes d'intervention sur le rôle des interprètes en justice et leur formation doivent prendre en compte le nouveau statut constitutionnel des langues nationales.	5	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Moyen terme	Stratégique
La planification des futures actions de justice pénale axées sur les formes les plus graves de criminalité doit toujours tenir compte de toutes les composantes du système, y compris les institutions judiciaires, les forces de police et toute autre institution impliquée dans des activités d'enquête ou de répression (par exemple, l'ANAGRASC).	10	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Moyen terme	Stratégique
L'impact sur le genre pourrait être renforcé dans les futures interventions par l'inclusion d'activités visant à améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes dans le recrutement et la progression de carrière au sein du système judiciaire mais également pour les justiciables.	14	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Moyen terme/	Stratégique
Dans les futures interventions, vérifier la possibilité d'autres formes de soutien au secteur de la justice qui n'impliquent pas de limiter les activités à une seule région du pays.	4, 2, 8	Enabel HQ et/ou EU DEL (en coordination avec les institutions gouvernementales partenaires au BF)	3 et 4	Moyen terme	Stratégique

Leçons apprises

La principale leçon à tirer de l'expérience PARJI est celle de la valeur d'une **planification et d'une exécution souple et adaptée au contexte, non liée à une idée abstraite d'« État de droit »**, tout en veillant toutefois à préserver la protection des droits fondamentaux. En effet, le projet PARJI part de la conscience que la réalité de la justice, tant pénale que civile, ne peut être réduite au Burkina Faso à la donnée législative. Le projet a décidé d'investir d'une part dans des institutions non-étatiques et d'autre part dans les capacités d'auto-organisation des élites professionnelles au sein des juridictions. L'opération n'était pas sans risque, notamment parce que si l'implication des magistrats dans les activités de formation peut être relativement facile, l'introduction volontaire de méthodologies de travail qui affectent directement la dynamique interne des bureaux dans le

quotidien des juridictions peut présenter des risques. Cette perspective a été complétée par l'inclusion d'actions ciblées (renforcement de la médecine légale et de l'interprétation) touchant des domaines présentant des faiblesses structurelles majeures.

Le choix d'une approche qui ne se concentre pas sur le renforcement de la législation, ni sur une simple formation, a entraîné des difficultés de mise en œuvre. En effet, intervenir sur les méthodes de travail du personnel judiciaire nécessite de faire appel à des experts qui ont une connaissance détaillée du fonctionnement concret des juridictions du pays et qui sont en mesure de faire des pronostics fiables sur la faisabilité et l'utilité des propositions. Dans une telle perspective, les experts internationaux, aussi qualifiés soient-ils, peuvent éprouver des difficultés à s'y retrouver dans la pratique. En choisissant une telle approche, un autre problème était la difficulté de construire des indicateurs de succès valables, contrairement aux projets dont l'objectif est de parvenir à une innovation législative ou de fournir une formation, qui sont tous deux sujets à des incertitudes quant à leur faisabilité, mais qui peuvent être vérifiés une fois achevés. L'identification, dans le cas de PARJI, du désengorgement des juridictions comme un des résultats à atteindre comportait une certaine mesure de risques, compte tenu de la complexité des variables présentes. Difficulté contextuelle supplémentaire, le projet a vu une partie importante de sa mise en œuvre se dérouler dans une période de grande volatilité politique.

L'expérience du PARJI met en évidence la valeur des projets d'assistance au secteur de la justice dans des contextes complexes qui sont conçus et mis en œuvre avec la présence stable dans les équipes d'experts ayant une solide connaissance de la pratique judiciaire et de la réalité du travail des cours du pays, ainsi qu'un vaste réseau de relations; sans proposer sans discernement des modèles étrangers de "case management", avec l'inclusion dans le programme d'un soutien pratique aux juridictions impliquées au-delà du simple « transfert des connaissances ».